

PARCOURS DIPLÔMANT – FORMATION INSTRUMENTALE (Version 26-27)														
Selon dispositions du Schéma National d’Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture														
CYCLE 1						CYCLE 2				CYCLE 3	SUPÉRIEUR	PERFECTIONNEMENT		
PHASE INITIALE			PHASE PRÉPARATOIRE											
(1C1)	(1C2)		(1C3)	(1C4)	2C1	2C2	2C3	2C4	▶	▶	▶	▶		
Initiale 0 – I0 * (6 ans)	Contrôle continu				Préparatoire 1 (P1)	Contrôle continu	CONTRÔLE						EXAMEN	EXAMEN
Initiale 1 – I1 (7 ans)			Préparatoire 2 (P2)	→	EXAMEN									
Initiale – 2 (I2)	→	CONTRÔLE												
Initiale – 3 (I3)			▶											
Initiale – 4 (I4)			▶											
durée de chaque phase : 2 à 4 ans au plus						durée du cycle : 4 ans				Durée : 2 à 4 ans	durée : 1 à 3 ans	durée : 1 an au plus		
Aucun redoublement à l'intérieur d'une phase						Redoublement possible 1 fois par année		Obtention d'un Brevet (Mention TB, B, AB)	> 1 ^{er} , 2 ^{eme} <i>prix</i>		> 1 ^{er} , 2 ^{eme} <i>grand prix</i>			
Formation Musicale et pratiques collectives obligatoires						> sauf en 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année (3 ans possibles)			> 1 ^{er} accessit au <i>prix</i>		> 1 ^{er} accessit			
* élève débutant en janvier de l'année scolaire en cours, âgé de 7 ans						Passage au niveau suivant validé avec les mentions TB ou B			Possibilité de présenter le niveau supérieur en octobre avec un 2 ^{ème} prix					
→ examen possible (sur proposition du professeur)						Possibilité d'alléger le parcours instrumental à partir de 2C3, sous réserve d'être en 2C1 en FM et de participer à un ensemble instrumental ou vocal. > 3 ^{ème} cycle instrumental inaccessible (diplôme obtenu = médaille) > la cotisation de Formation Musicale reste due > le brevet est décerné si mention TB, B, AB en fin de 2C3				Validation du CEM si 1) obtention d'un 1 ^{er} prix en instrument ET				
▶ examen obligatoire										2) obtention du Brevet en FM				